

Théophile Sagala \$2.05 par longueur de 12 pides.
Théophile Sagala \$2.05 par longueur de 12 pieds.
Louis Lépine, \$3.25 par longueur de 12 pides.
Louis Casavant \$236.50 suivant le devis.

Résolu : Que les plus bas soumissionnaires étant MM. A. Chayer & Cie., que leur dite soumission soit acceptée aux conditions spécifiées.

—M. Jos. Denis, boucher locataire des étaux 32 x 33 x 34 du marché Saint-Laurent, se présente devant la Commission et demande que la permission qui lui a été refusée à la séance du 27 avril dernier, de prendre M. Cohen comme associé, lui soit accordée.

Sur proposition de M. l'échevin Robillard, il est **Résolu :** Que la résolution adoptée en date du 27 avril dernier, refusant à M. J. Denis, la permission de prendre un associé, soit rescindée, et que permission lui soit accordée de prendre M. Cohen comme associé à la condition expresse que ledit M. Denis soit seul locataire des étaux en question et que lesdits étaux ne soient jamais transférés audit M. Cohen, ou aucune autre personne que ce soit par ledit M. Denis.

—**Résolu :** Qu'un rapport soit présenté à la Commission des Finances, recommandant l'appropriation d'un crédit de \$6,100 pour l'exécution de travaux permanents dans les divers marchés.

—La Commission prend en considération les plans et devis des constructions devant être érigées au marché à bestiaux de l'Est.

Résolu : De recommander à la Commission des Finances l'appropriation du crédit nécessaires à l'exécution de ces travaux.

—**Résolu :** De prier la Commission des Incendies et de l'Éclairage de faire installer une boîte d'alarme au marché à bestiaux de l'Est.

—**Résolu :** De prier la Commission de l'Aqueduc de faire poser au moins quatre bornes-fontaines au marché à bestiaux de l'Est.

—**Résolu :** De prier la Commission de la Voirie de faire réparer la rue principale servant d'entrée au marché à bestiaux de l'Est.

—**Résolu :** Que le surintendant soit autorisé à acheter au moins 150 pides de boyau et un petit dévidoir, pour servir au lavage des trottoirs autour du marché Bonsecours, et aussi à acheter un petit jeu de boyaux pour l'arrosage des allées, au marché à bestiaux de l'Est.

Ajournement.

LEBLANC,
Secrétaire.

COMMISSION DE POLICE

Compte rendu de l'Assemblée du 11 mai

Sont présents : MM. les échevins Saint-Denis, Stearns, Walsh, Marchand, Paquin, Wilson et Chaussé.

—En ce qui regarde l'incorporation du Club Athlétique L'Étoile, le chef de police dit qu'il a fait un rapport contre cette incorporation, parce que le capitaine du district No. 3 l'a informé que des jeunes gens s'assemblent sur le trottoir en face dudit endroit, causant de l'ennui par leur bruyante conversation, et crachant sur le trottoir; qu'il n'a aucun renseignements précis sur ce club.

M. Senécal se présente devant la Commission au nom des requérants, et, en leur nom, se porte garant de leur bonne conduite et promet respect aux règlements.

Après délibération, il est **Résolu :** Que ladite incorporation soit accordée, et que rapport soit fait au Conseil à cette fin.

—Soumis à la Ville de Montréal un avis de la part de MM. Pélissier, Wilson et Saint-Pierre, contre l'octroi d'une licence de charretier à Maxime Lapointe.

Il est **Résolu :** De référer cette question aux avocats de la Ville pour un rapport.

—Soumis un rapport du chef de police, comportant que la somme de \$99, provenant de la vente de deux chevaux, a été versée dans le trésor de la Ville.

—La démission du No. 119 constable Cardinal, est acceptée, et, sur proposition de M. l'échevin Paquin, Jos. Albert Beaudet est nommé pour le remplacer.

Il est **Résolu :** Qu'un rapport soit présenté à la Commission des Finances, demandant que la somme de \$400, soit prise à même le fonds d'emprunt, pour payer les services d'un nouvel huissier à la Cour du recorder.

—Soumise une résolution de la Commission des Marchés, demandant qu'un constable soit mis en faction aux abattoirs de l'Ouest.

Résolu : En conséquence,

Théophile Sagala \$2.05 per 12 foot rail.
A. Chayer & Cie 2.05 per 12 foot rail.
Louis Lépine 3.25 per 12 foot rail.
Louis Casavant, \$236.50 according to the estimate.

Resolved : That the lowest tenderers being Messrs. A. Chayer & Cie., their tender be accepted under the conditions therein specified.

—Mr. Jos. Denis, lessee of stalls 32, 33 and 34 in St. Lawrence market, came before the Committee and asked that the permission which was refused him at the meeting of the 27th of April last, to take Mr. Cohen into partnership, be acquiesced in.

On motion of Ald. Robillard, it was

Resolved : That the resolution adopted the 27th of April, last, refusing Mr. J. Denis permission to take a partner, be rescinded, and that he be allowed to take Mr. Cohen into partnership, under the express condition that said Mr. Denis be the sole lessee of the above stalls, and that the latter be never transferred to said Mr. Cohen or to any one else by said Mr. Denis.

—**Resolved :** That a report be made to the Finance Committee, recommending an appropriation of \$6,100 for the execution of permanent work in the several markets.

—The Committee took into consideration the plans and estimates for erecting certain buildings at the Eastern Cattle Market.

Resolved : To recommend to the Finance Committee, the necessary appropriation for prosecuting the above work.

—**Resolved :** To request the Fire and Light Committee to install a fire-alarm box at the Eastern Cattle Market.

—**Resolved :** To request the Water Committee to have at least four hydrants placed at the Eastern Cattle Market.

—**Resolved :** To request the Road Committee to have the principal street, used as an entrance to the Eastern Cattle Market, repaired.

—**Resolved :** That the superintendent be authorized to purchase at least 150 feet of hose and a small reel for the purpose of washing the sidewalks around Bonsecours market, and also a small set of hose for sprinkling the alleys at the Eastern Cattle Market.

Adjourned.

A. LEBLANC,
Secretary.

POLICE COMMITTEE

Report of Meeting, held the 11th May.

Present: Ald. St. Denis, chairman, Stearns, Walsh, Marchand, Paquin, Wilson and Chaussé.

—Concerning the incorporation of "Le Club Athlétique L'Étoile," the Chief of Police explained that he had reported against its incorporation, because the captain of No. 3 District had informed him that young men congregated on the sidewalk opposite said place and caused annoyance by loud talk and spitting on the sidewalk; that he had no positive information about said club.

Mr. Senécal, advocate, appeared on behalf of the petitioners who will, in future, own the place, and vouched for their good behaviour and obedience to city by-laws.

The Committee deliberated, and it was

Resolved : That said incorporation be granted and a report made to the City Council accordingly.

—Submitted a notice to the City of Montreal from Messrs. Pélissier, Wilson & Saint-Pierre against granting a carter's licence to Maxime Lapointe.

—It was

Resolved : That this question be referred to the City Attorneys for a report.

—Submitted the report of the Chief of Police stating that the sum of \$99.00, amount of sale of two horses, had been remitted into the City Treasury.

—The resignation of No. 119 constable Cardinal was accepted, and on motion of Ald. Paquin, Jos. Albert Beaudet was appointed in his place.

—It was

Resolved : That a report be made to the Finance Committee asking that the sum of \$400 be taken out of the Loan Fund to pay for the services of another bailiff at the Recorders Court.

—Submitted a resolution from the Market Committee asking that a policeman do duty at the Western Abattoir.

Resolved : Accordingly.